

Le bruit, à l'origine de nombreuses pathologies dont la surdité, est une des premières causes de maladie professionnelle.

**Public ciblé :** artisan - chef d'entreprise - chef d'équipe - responsable QSE - salariés  
**Durée :** environ 1h00, variable en fonction de vos disponibilités et de vos attentes

## PROGRAMME

**Partie 1 :** Présentation théorique par vidéoprojection

- Définition
- Le bruit au travail
- Les effets sur la santé
- Les résultats de l'évaluation du niveau d'exposition des métiers de l'entreprise
- Les conseils et prévention du risque bruit

**Partie 2 :**

- Activité pratique
- Mesure de bruit par sonométrie par les participants
- Possibilité de conseil sur le choix, le port et l'entretien des EPI
- Simulation d'acouphènes

## MÉTHODE

Nos sensibilisations sont effectuées au sein de votre entreprise ou dans nos centres suite à une analyse préalable de votre demande et de votre situation concernant le niveau actuel de prévention des risques.

Toute demande de sensibilisation fait l'objet d'une étude préalable de la part de nos équipes, afin de répondre au mieux aux besoins de votre entreprise (contexte, demandes spécifiques, format, etc...).

Contactez nous pour tous renseignements

## OBJECTIFS

- Réduire le risque de pertes auditives.
- Prévenir la surdité professionnelle.
- Respecter la législation.
- Améliorer le port des protections auditives.
- Responsabiliser vos collaborateurs.

## TARIF €

Les sensibilisations sont un service compris dans vos cotisations.

Vous y accédez donc de plein droit sur simple demande.

